

Nombre de conseillers

En exercice : **27**

Présents : **22**

Absents : **5**

- dont suppléés **1**

- dont représentés **2**

Votants : **25**

- dont « pour »: **25**

- dont « contre »: **0** -

- dont abstention **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq juillet à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 21 juillet 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BULTEL Jean-Pierre MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et M. BEHETS Jan.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération N° 2017/200

OBJET : SERVICE SKI – STATION DE LANCHE - TARIFS FORFAITS REMONTEES MECANIQUES, TARIFS ASSUR'GLISSE ASSURANCES SKIEURS A COMPTER DE LA SAISON 2017/2018.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs des forfaits remontées mécaniques et Assur'Glisse assurances skieurs pour la saison hivernale 2017/2018 ;

VU les propositions émises par les membres de la Commission Ski réunis le 15 Juin 2017 ;

Après délibéré,

- **DIT** que les enfants âgés de moins de 5 ans et les séniors de plus de 75 ans bénéficient de la gratuité,
- **DIT** que les tarifs des forfaits de remontées mécaniques pour les personnes handicapées sont fixés comme suit :
une réduction de 50 % sera appliquée sur le forfait de la personne handicapée (sur présentation d'une carte d'invalidité) ainsi que sur les forfaits des personnes (maximum 2) qui l'accompagnent,
- **DIT** que l'accès à l'espace luge est gratuit,
- **DIT** que les tarifs des forfaits de remontées mécaniques et des assurances skieurs sont fixés comme suit :

CODES	INTITULES TITRES	TARIFS 2017/2018
A	JOURNEE NORMALE	10
B	GROUPES + DE 10 PERS	8
CM	1/2 JOURNEE MATIN	8
C	1/2 JOURNEE A-MIDI	8
D	FORFAIT 6 JOURS	40
E	FORFAIT INVITE	1
F	FIL NEIGE (ESPACE DECOUVERTE)	4
G	CLASSE DE NEIGE	5
H	JOURNEE ENFANT - 12 ANS	8
J	FORFAIT 10 MONTEES	9
S (*)	SAISON LARCHE - STE ANNE - PRIMEUR 1	160
S (**)	SAISON LARCHE ET STE ANNE - PRIMEUR 2	175
S (***)	SAISON LARCHE ET STE ANNE	225
ASSUR GLISS	ASSURANCE SKIEUR 1 JOUR	1,50

(*) En vente 1 jour le 30/09/2017 lors de la Foire St Michel

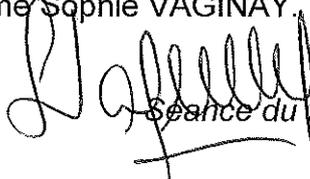
(**) En vente du 02/10/2017 au 15/11/2017

(***) En vente dès l'ouverture de la station

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY





C.C.V.U.S.P.

Séance du 25 juillet 2017

